

Une enquête de l'ombud sur l'utilisation des mesures de contention dans les établissements psychiatriques pour adultes réclame des changements à l'échelle du système

Le 23 septembre 2025

FREDERICTON – L'ombud du Nouveau-Brunswick, Marie-France Pelletier, a publié un rapport d'enquête spécial sur l'utilisation des mesures de contention dans les établissements psychiatriques du Nouveau-Brunswick réclamant des changements pour aborder les enjeux systémiques au niveau des soins psychiatriques et de santé mentale dans la province.

L'enquête a été lancée à la suite de plaintes concernant l'utilisation de salles d'isolement et de contentions physiques au Centre Hospitalier Restigouche. L'ombud a élargi la portée de l'enquête afin d'examiner l'utilisation des mesures de contentions dans tous les établissements et unités psychiatriques pour adultes de la province ainsi qu'explorer d'autres défis, tels que la réintégration des patients dans la communauté.

« J'ai été personnellement perturbée et attristée par le traitement et les conditions de vie que certains patients ont dû endurer. Il s'agit d'une défaillance qui relève d'un système en entier qui est sous pression », a déclarée Pelletier.

L'enquête a mis en évidence de nombreux sujets de préoccupation, notamment des patients passant de longues périodes en contention, des directives insuffisantes sur le retrait des contentions, des évaluations et suivis insuffisants des patients en contention, une documentation insuffisante des ordonnances de contention, un recours inapproprié aux techniques de force et une utilisation inadéquate des techniques de désescalade.

L'utilisation des salles d'isolement a également suscité des inquiétudes, notamment en ce qui a trait aux mauvaises conditions sanitaires, l'impossibilité pour les patients de communiquer avec le personnel et le manque d'équipements de base tels que des horloges, des articles de loisir et autres articles sanitaires.

L'enquête a mis en évidence d'autres défis à l'échelle du système, tels que le recrutement et la rétention du personnel spécialisé, ainsi que l'insuffisance des possibilités de réintégration dans la communauté des patients de longue durée qui n'ont d'autre choix que de demeurer à l'hôpital.

L'ombud formule 21 recommandations dans un large éventail de domaines liés à la réforme du droit, à la réforme des politiques, aux pratiques de soins, au suivi et à la conformité, à la formation, à l'infrastructure et à la collaboration à l'échelle du système.

« Mes recommandations constituent une voie à suivre pour parvenir aux changements durables dont le système psychiatrique et de santé mentale a besoin. J'ai été encouragée par le niveau de coopération dont les autorités publiques ont fait preuve tout au long de cette enquête et par leur engagement à ce jour dans la mise en œuvre de mes recommandations ».

L'ombud a indiqué dans son rapport qu'elle surveillera la mise en œuvre des recommandations.

Personne ressource:

Jo Roy

Directeur, Affaires publiques

Ombud NB

506-259-1934

Media.ombud@ombudnb.ca